

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement n° 2025-1526

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME N° 2009-1209 AFIN DE MODIFIER LE TRACÉ DE LA RUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE L'AVENUE JENNIFER-LELIÈVRE

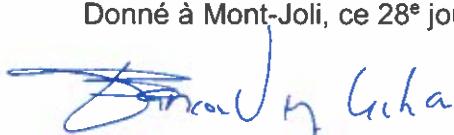
Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 2025-1526 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme n° 2009-1209, la soussignée, greffière de la Ville de Mont-Joli, donne avis public de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025, le projet de règlement n° 2025-1526 intitulé « *Règlement amendant le règlement sur le plan d'urbanisme n° 2009-1209 afin de modifier le tracé de la rue dans le développement domiciliaire de l'avenue Jennifer-Lelièvre* ».
2. L'objet de ce projet de règlement est de modifier le règlement sur le plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Joli afin de reconfigurer le tracé de la rue pour le développement domiciliaire de l'avenue Jennifer-Lelièvre afin de densifier l'usage résidentiel des terrains actuellement vacants pour y permettre des habitations multifamiliales isolées.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **LUNDI 24 février 2025 à 19 h**, dans la salle des conseillers située au 40, avenue de l'Hôtel de Ville, à Mont-Joli, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.

4. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville de Mont-Joli ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 28^e jour du mois de janvier 2025



Me Françoise Virginie Lechasseur

Me Françoise Virginie Lechasseur, avocate et OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8 h et 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30 le 5^{ème} jour du mois de février 2025 et en le publiant dans le Journal Le Laurentien du même jour.

Donnée à Mont-Joli, ce 5^e jour du mois de février 2025

Me Françoise Virginie Lechasseur, avocate et OMA
Greffière